

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2018

N° 2018-82 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 9 octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

**Absents excusés** : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-35 du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2018 autorisant le lancement des actions PPG d'urgence et, à ce titre, les travaux de restauration des cours d'eau sur la Neste du Rioumajou.

Une consultation a été lancée et une seule entreprise a présenté une offre : ATTM, pour un montant de 16 500€ (estimation travaux : 15 000€).

Après analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 2 octobre 2018, à 15h00, s'est prononcé en faveur de l'offre présentée par ATTM.

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

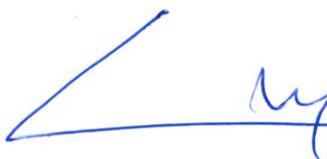
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU



Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 28 septembre 2018

**OBJET** : Attribution du marché concernant les prestations de restauration dans le cadre du PPG des cours d'eau sur la Neste du Rioumajou